

Partie 3

De nouveaux
modèles pour
une économie
équitable
et durable

Une croissance durable et inclusive, c'est un peu comme une orange bleue... La juxtaposition de termes qui ne vont pas bien ensemble. Depuis les années 1970, les feux ne cessent de clignoter : la croissance économique, au cœur du modèle de développement capitaliste depuis plus de deux siècles, conduit l'humanité à sa perte : non seulement elle engendre un épuisement des ressources naturelles, comme le montre Gaël Giraud (chap. 11) dans le cas des ressources fossiles, mais en outre elle perturbe les grands cycles (eau, carbone, azote, phosphore), comme le soulignent Alexis Bonnel et Stéphanie Leyronas (chap. 16) ; elle crée des emplois précaires et de l'inactivité, comme le mentionne Xavier Oudin (chap. 12) ; et elle creuse les inégalités, comme l'expliquent Sandrine Mesplé-Somps et Anne-Sophie Robilliard (chap. 14), avec bien sûr une palette de nuances qui reflètent la diversité des situations et la difficulté des mesures... Des inégalités qui, si elles restent difficiles à apprécier globalement, n'en sont pas moins des freins au « ruissellement » de la croissance et à la croissance future ; des inégalités qui sont plus largement, comme insiste Marie Duru-Bellat (chap. 15), un obstacle à la cohésion sociale, à la paix et à la protection de l'environnement, et donc à la durabilité, posant un problème d'ordre « éthique, économique, social ou écologique ». Le tableau est sombre... Aujourd'hui, la croissance économique exclut et détruit les conditions de sa pérennité.

L'Agenda du développement durable s'attaque à ce défi, avec l'ODD 7 (« Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »), l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique durable et partagée, l'emploi et le travail décent pour tous »), l'ODD 9 (« Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »), l'ODD 10 (« Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ») et l'ODD 12 (« Établir des modes de consommation et de production durables »). Juxtaposés, ces ODD constituent un programme transformatif sur la voie de nouveaux modèles économiques. Ils mettent enfin, comme l'explique Xavier Oudin, l'emploi au cœur du programme. Ils posent la question de l'industrialisation, qui a joué un rôle majeur dans le

développement de nombre d'économies émergentes mais reste encore, comme le montre Patrick-Jean Gilabert (chap. 13), une promesse en Afrique. Ils montrent surtout combien la qualité de la croissance devra être au cœur des préoccupations, pour que la croissance d'aujourd'hui n'hypothèque pas le développement de demain. Pour Stéphane Richard, le secteur privé a évidemment son rôle à jouer. Une entreprise comme Orange doit accompagner les évolutions du numérique au Sud de manière responsable, au service de l'accélération du développement humain (texte « Focus »). La prise en compte des inégalités est sans aucun doute une priorité, pour ses multiples impacts sur la propension d'une économie à réduire la pauvreté et à intégrer les populations (S. Mesplé Soms et A.-S. Robillard), à générer de la cohésion sociale et une préservation du cadre de vie (M. Duru-Bellat). La prise en compte de la planète est l'autre priorité : sans sa protection, nul développement durable n'est envisageable (G. Giraud ou A. Bonnel et S. Leyronas).

La qualité de la croissance économique est notre grand défi. Mais, en pratique, ces différents ODD qui la sous-tendent sont-ils conciliables entre eux et avec l'ensemble de l'Agenda ? Sont-ils compatibles, comme s'interrogent X. Oudin ou G. Giraud ? L'ODD 8 par exemple, qui invite à promouvoir une croissance soutenue, ne pose pas vraiment la question de sa conciliation avec la protection des ressources, peu abordée en tant que telle dans l'Agenda. Cette question est pourtant centrale, comme le rappelle G. Giraud en citant les chiffres d'élasticité du PIB à la croissance d'énergie primaire et les deux premières lois de la thermodynamique, tout en déplorant que « moins du quart des indicateurs censés piloter les ODD dépendent de la manière dont nous allons piloter les ressources ».

Alors comment cet Agenda, traversé par des tensions internes, des questionnements et des contradictions, peut-il nous aider à inventer des modèles de développement fondés sur la compatibilité de la prospérité économique et du respect des hommes et des territoires ?

Personne ne le sait... L'Objectif 12 a été « livré sans mode d'emploi », déplorent A. Bonnel et S. Leyronas.

Personne ne le sait, mais il faut pourtant agir, au plus vite, car, comme le mentionnent les deux auteurs, l'absence d'ajus-

tements *ex ante* peut entraîner des évolutions brutales, voire irréversibles.

Une chose est sûre, nous préviennent-ils, optimiser l'efficacité de la production de biens et services comme celle des usages ne sera pas suffisant. Une évolution plus fondamentale de nos modes de vie est nécessaire.

Alors, par où commencer, et où chercher ? L'occasion nous est donnée par la perspective d'une raréfaction des ressources fossiles et, plus largement, par l'impératif climatique : il exige, nous dit G. Giraud, une modification fondamentale du bouquet énergétique de la planète que seul le recours à la loi et aux quotas permettra... Condition nécessaire, mais non suffisante. Le vrai changement de modèle naîtra d'une « conscientisation » de la communauté internationale et de l'humanité tout entière ; d'une participation accrue des communautés locales ou traditionnelles aux processus de décision ; d'un renforcement de la démocratie... Car il faudra, pour s'accorder sur des priorités, faire des choix à l'échelle de l'humanité, en tenant compte de sensibilités et de priorités ancrées dans des cultures et des visions du monde très éloignées.

Une voie pourrait consister, comme nous y invitent A. Bonnel et S. Leyronas, à chercher des solutions dans la théorie des communs, où acteurs et citoyens se réapproprient les enjeux sur leur territoire. Au-delà, les auteurs nous invitent à avancer sur la voie de nouvelles utopies collectives, génératrices de nouveaux projets de société.

Pour cela, il faudra, bien sûr, poursuivre et amplifier les recherches : d'abord dans chacun des ODD présentés dans cette partie, et S. Mesplé-Somps et A.-S. Robilliard insistent notamment sur la nécessité de mieux mesurer la pauvreté et les inégalités, et de poursuivre les investigations sur l'analyse des causalités ; mais aussi au niveau de l'Agenda global et de l'articulation des Objectifs qui le composent : G. Giraud met à juste titre l'accent sur le rôle essentiel de la recherche pour parvenir à concilier les Objectifs de l'Agenda et, plus largement, pour construire collectivement un futur durable.

Sarah MARNIESSE

Un défi pour la planète

Les Objectifs
de développement durable
en débat

Sous la direction de

Patrick CARON

Jean-Marc CHÂTAIGNER

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2017

Coordination éditoriale, fabrication
Corinne Lavagne

Mise en page
Desk (53)

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Aline Lugand/Grissouris

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2017

ISBN : 978-2-7099-2412-2